



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

COVID-19 : Les séances du conseil municipal tenues à huis clos

Saint-Joseph-du-Lac, le 3 avril 2020 – Vu la situation reliée à la COVID-19 et l'arrêté ministériel actuellement en vigueur et énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance du conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac, prévue le 7 avril prochain, à 20 h, se tiendra à huis clos et par vidéoconférence. Ce sera le cas des séances subséquentes prévues au calendrier, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Afin d'assurer une transparence et de permettre aux citoyens de s'exprimer à l'égard des sujets traités à l'ordre du jour, une page spéciale rassemblant toute la documentation liée aux séances à huis clos a été mise en ligne, à l'adresse www.sjdl.qc.ca/huiscloscovid19.

Procédure pour l'émission de questions ou commentaires

- La Municipalité diffusera sur son site internet un projet d'ordre du jour 4 jours avant la tenue de la séance (le vendredi midi précédent la séance).
- Les citoyens sont invités à formuler leurs questions par courriel avant midi le jour prévu de la séance, à l'adresse info@sjdl.qc.ca.
- Afin d'informer rapidement la population des décisions et renseignements relatifs aux séances du conseil, la Municipalité s'engage à rendre accessible un PROJET de procès-verbal (non approuvé) dans les 48 heures ouvrables suivant la séance. Ainsi, les citoyens pourront prendre connaissance du contenu de la séance et seront invités à formuler leurs questions ou commentaires par courriel à l'adresse info@sjdl.qc.ca.
- La vidéoconférence issue de la séance du conseil municipal sera enregistrée et mise en ligne pour consultation, dans les 48 heures ouvrables suivant la séance, sur la page www.sjdl.qc.ca/huiscloscovid19.
- Les questions et commentaires reçus à la suite de la séance du conseil seront également publiés sur le site internet, le lundi suivant la séance ordinaire du conseil municipal, toujours sur la page www.sjdl.qc.ca/huiscloscovid19.

« Malgré ce contexte bien particulier, les citoyens sont encouragés à consulter l'ordre du jour ainsi que les procès-verbaux, hébergés sur le site internet. Nous vous assurons que toutes les questions seront prises et traitées, et que le suivi adéquat sera effectué dans la mesure du possible étant donné les contraintes actuelles. », tient à indiquer le maire, M. Benoit Proulx.

— 30 —

Renseignements : Marie-Michelle Crevier
Responsable des communications
450 623-1072, poste 233
mmcrevier@sjdl.qc.ca

